

MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 2 : Intégrer l'équité en matière d'emploi dans l'organisation	
1. Mesure : Renforcer le processus de la responsabilité de gestion	Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
• Établir des plans au niveau des secteurs, y compris un chemin critique pour atteindre les objectifs établis en matière d'équité • Instituer un système de rapports réguliers au niveau des secteurs pour les employés qui travaillent au Canada • Faire paraître les résultats dans le bulletin «Panorama» • Effectuer une vérification interne annuelle des résultats de l'équité en matière d'emploi • Chercher à obtenir les points de vue des organismes de groupes désignés sur les mesures et les pratiques sélectives • Établir une base des meilleures pratiques que peuvent utiliser les directions pour élaborer des plans • Élaborer un guide de dotation pour encourager les gestionnaires à tenir compte des membres de tous les groupes désignés, aux fins d'emploi	1994-1995/SMA des secteurs 1994-1995/SMA des secteurs 1994-1995/APSC Mars 1995/MIV¹ 1994-1995/APSC À partir de nov. 1994/APSC 1994-1995/APS

¹ Direction de la vérification